

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

Convocation : 28 mars 2025

Le quinze avril deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAFFUGE, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Luc LAFFUGE, Mauricette ECHAROUX, Sara ARNAUD, Edith LAFFUGE Samuel POUSSOT, Pascal VIOLLON, Françoise MASSON.

**Etaient représentés** : Ghislaine COINDARD a donné procuration à Edith LAFFUGE, Romain LAFFUGE a donné procuration à Samuel POUSSOT.

**Etait absente** : Jennifer VIGOGNE

**Secrétaire** : Edith LAFFUGE

## **COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Sara ARNAUD, 2<sup>ème</sup> adjointe, explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil Municipal est amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Sara ARNAUD, 2<sup>ème</sup> adjointe, présente le Compte Financier Unique 2024

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	139 682.97
Recettes	392 713.76
Excédent	253 030.79
Investissement	
Dépenses	108 508.88
Recettes	102 279.45
Déficit	6 229.43
Résultat global	246 801.36

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 faisant apparaître les résultats suivants

- Un excédent de fonctionnement de :	253 030.79 €
- Un déficit d'investissement de :	6 229.43 €

Des restes à réalisés en investissement :

Dépenses	29 250,00 €
Recettes	36 474,00 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses d'investissement	article 001	6 229.43 €
Recettes de fonctionnement	article 002	253 030.79 €

## VOTE DES TAXES 2025

Compte tenu de la revalorisation des bases fiscales de 1.7 %, adoptée par la Loi de finances n° 2025-127 du 14 février 2025, ce qui va avoir pour effet mécanique d'augmenter les impôts des redevables, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité au même niveau qu'en 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de reconduire les taux de fiscalité pour 2025, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	35.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.52%
Taxe d'habitation	17.17%

## BUDGET PRIMITIF 2025

Après présentation du budget par la 2<sup>ème</sup> adjointe, le Conseil Municipal :

- VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025, qui présente les résultats suivants :

Investissement

Dépenses et recettes	469 179 €
----------------------	-----------

Fonctionnement

Dépenses	402 309.43 €
Recettes	458 129.79 €

- AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental, transmis à Madame la Présidente de la Région, demandant de se positionner sur l'aménagement de l'arrêt de bus situé en bordure de la RD 961.